



Séance du jeudi 09 octobre 2025 à 18h45

Date de convocation : vendredi 03 octobre 2025

Ordre du jour :

- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 septembre 2025**
- **Transport scolaire : clôture du budget**
- **SIAEPA :**
 - o **Approbation des statuts**
 - o **Transfert de charges de personnel**
- **Personnel communal : contrat groupe assurance statutaire 2026-2029**
- **Communauté de communes : modification statuts**
- **Informations et questions diverses**

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 octobre à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - M. CHESNEAU - Mme SAINSON - Mme POTET - Mme BRISSET - Mme LATREILLE - M. DUPRÉ – M. DUBOIS – M. ROUAULT – Mme OUVRAT – M. COURTEAUX – M. OZANNE - M. CRIBELIER (arrivé à 19h18)

Absents excusés ayant donné procuration : M. BRIANDET à M. CHESNEAU, Mme LHUILIER à Mme SAINSON et Mme COURTEAUX à M. COURTEAUX

Absents excusés : Mme Stéphanie LOUPIAS.

Monsieur le Maire a fait l'appel, le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Mme SAINSON Katia a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal,

TRANSPORT SCOLAIRE – Clôture du budget

Monsieur le Maire, explique aux membres du conseil municipal présents qu'il convient de délibérer sur la clôture du budget transport scolaire au 31 décembre 2025 et de la reprise des résultats au budget communal.

Monsieur le Maire précise que depuis la rentrée, le transport est géré par les transports Rémi (la Région).

Sur les 24 enfants inscrits seulement 4 à 5 enfants sont présents par tour et par jour.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur La Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'émettre un avis favorable sur la clôture du budget transport scolaire au 31 décembre 2025 et le report des résultats sur le budget principal de la commune.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant, à effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

POUR	15
ABTENSION	
CONTRE	

SIAEPA – Approbation des statuts

Monsieur le Maire, expose aux membres du conseil municipal présents qu'il convient de délibérer sur l'approbation des nouveaux statuts du syndicat.

La demande de fréquence de réunion fixée à 4 réunions par an, n'a pas été mentionnée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'émettre un avis favorable sur l'approbation des nouveaux statuts.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant, à effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

POUR	12
ABTENSION	3
CONTRE	

SIAEPA – Transfert des charges du personnel

Monsieur le Maire, informe les membres du conseil municipal présents que la commune a intégré le SIAEPA et afin de pallier aux besoins de la collectivité en matière d'assainissement.

Il est proposé qu'un agent de la collectivité soit affecté au SIAEPA à raison de 8h par semaine avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025.

La refacturation du temps passé se fera sur justificatif avec l'établissement d'un titre de recettes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'émettre un avis favorable sur l'affectation d'un agent communal au SIAEPA avec une refacturation.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant, à effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

POUR	14
NON PRISE AU VOTE	1
CONTRE	

PERSONNEL COMMUNAL : Adhésion au contrat groupe statutaire 2026-2029

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal présents que le Centre de gestion du loir et Cher propose à la commune d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2026 au contrat groupe d'assurances des risques statutaires (2026-2029)

Assureur est CNP Assurances
Courtier REYLIENS SPS

La durée du contrat est de 4 ans et résiliable chaque année avec un délai de préavis de 6 mois.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur La Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adhérer au contrat groupe d'assurances des risques statutaires au 1^{er} janvier 2026.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant, à effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

POUR	15
ABTENSION	
CONTRE	

COMMUNAUTE DE COMMUNES : Modification des statuts

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal présents qu'au vu de la délibération du conseil communautaire du 22 septembre dernier, il convient à la commune de délibérer à son tour sur les nouveaux statuts.

Ces modifications portent sur B4 action sociale et intérêt communautaire B4.1 action en direction de la petite enfance/B4.1.2 actions en direction de l'enfance et de la jeunesse.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur La Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adhérer au contrat groupe d'assurances des risques statutaires au 1^{er} janvier 2026.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant, à effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

POUR	15
ABTENSION	
CONTRE	

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire informe que la nouvelle boulangerie ouvrira le 14 octobre prochain.

Monsieur le maire informe que les dossiers Gentil et Lenormand ont été classés sans suite.

Madame Sainson présente aux membres du conseil municipal présents les colis de fin d'année des aînés.

Monsieur le maire précise qu'il a assisté à une réunion sur le SCOT. Dans les zones non urbaines, les clôtures devront être poreuses (il conviendra de laisser 30 cm en bas des grillages permettant le passage des animaux).

Monsieur le Maire informe que pour le moment tous les dossiers d'installation sauvage des gens du voyage sont classés sans suite par le Procureur.

Dates à retenir :

Réunion le 09 octobre 2025 concernant le nouveau PLUiH.

Elections des miss et misters 3 provinces les 11 et 12 octobre 2025 au foyer rural.

Marche rose le 19 octobre 2025.

Halloween le 31 octobre 2025 par Jeunes En Scène et le CSF.

La soirée au profit du téléthon le 05 décembre 2025.

La cérémonie du 11 novembre à 9h15 place du foyer rural.

La cérémonie de la sainte Barbe le 29 novembre 2025 à 16h15 place du foyer rural.

Prochain conseil municipal le 13 novembre 2025 à 18h45.

Monsieur le Maire lève la séance à 19h35.